



AVIS AUX USAGERS DE LA RECETTE LOCALE DES DOUANES DE SAINT-EMILION

À partir du 3 avril 2017, les activités de la recette locale des douanes de Saint-Emilion sont transférées au nouveau service de viticulture de Libourne :

Service de viticulture de Libourne – Saint-Emilion

16, chemin du Casse

33500 LIBOURNE

Téléphone : 09 70 27 57 00

Adresse électronique :

viti-libourne@douane.finances.gouv.fr

Jours et horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Les déclarations et autres documents sur papier peuvent être, soit envoyés par courrier, soit déposés à cette adresse. Certaines formalités peuvent être effectuées directement sur internet. Rendez-vous sur le site : douane.gouv.fr

Le service de viticulture de Libourne devient votre interlocuteur pour toutes les questions relevant de la viticulture et des contributions indirectes. La plupart des formalités peuvent désormais être effectuées par courrier ou sur internet.

Le directeur régional,

Laurent VENOT